

**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
UFR Sciences et Techniques
Année universitaire 2021-2022**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2;
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 13 décembre 2021 relative aux capacités d'accueil, aux attendus et aux modalités de candidatures pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2022 ;

ARRETE

Article 1 :

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master mention informatique** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2021-2022

Présidents : Céline ROUDET et Dominique MICHELUCCI

Membres :

**Nadine CULLOT
Vincent VAJNOVSZKI
Olivier TOGNI
Christian GENTIL
Sandrine LANQUETIN
Eric LECLERCQ**

**Lylia ABROUK
Marinette SAVONNET
Ouassila LABANI-NARSIS
Richard GENESTIER
Nathalie VASSILEFF
Cyrille MIGNIOT**

Article 2 :

Le Directeur de l'UFR Sciences et Techniques est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences et Techniques et sur le site internet de l'UFR Sciences et Techniques. De surcroît, le présent arrêté est transmis au recteur de la région académique Bourgogne-Franche Comté, chancelier des universités.

Fait à DIJON, le 18 Décembre 2021

Le Directeur de l'UFR Sciences et Techniques

François BLAIS
